

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANITA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANITA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE

RAPPORT N° 24-191107-ENV-

AMÉNAGEMENTS DE LA DÉCHÈTERIE DE BEDOUS

M. CASABONNE expose :

1 / Projet d'aménagement Intérieur de la déchèterie

Le SICTOM a étudié différentes possibilités d'aménagement de la déchèterie de Bedous afin :

- d'améliorer le tri en augmentant le nombre de bennes à quai : il manque actuellement une benne Plâtre (à collecter séparément des encombrants) et une benne Mobilier (à collecter séparément du bois),
- de faciliter la collecte des gravats et déchets verts en supprimant la nécessité des barrières,
- de sécuriser le haut de quai avec la mise en place de barrières anti-chute,
- d'améliorer la circulation,
- d'améliorer la signalétique,
- d'améliorer le poste gardien.

Le projet d'aménagement présenté en annexe est estimé à environ 110 000 € HT.

2 / Projet d'aménagement extérieur à l'enceinte de la déchèterie

D'une part,

Dans le cadre de la reprise des circulations ferroviaires entre OLORON SAINTE-MARIE et BEDOUS, une voie de rétablissement d'accès à la déchèterie a été réalisée par SNCF Réseau, et est actuellement la propriété de SNCF Réseau.

Les travaux étant à présent terminés, SNCF Réseau souhaite transférer à la CCHB l'ensemble des aménagements créé pour l'accès à la déchèterie de BEDOUS (voirie, talus et assainissement), cet accès étant en-dehors du périmètre du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, gestionnaire uniquement de la route départementale n°834.

Les principes de délimitation des domanialités publiques sont définis dans le plan en annexe.

D'autre part,

La Commune de BEDOUS a lancé une opération de requalification de l'entrée Nord de BEDOUS, depuis la déchèterie. La CCHB a l'opportunité de s'associer à ces travaux pour, au-delà des aménagements intérieurs susmentionnés, assurer l'intégration paysagère de la déchèterie.

Dans ce cadre, la communauté de communes a eu des contacts avec la commune et il a été convenu in fine qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, passée en application de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique, serait le montage juridique adapté à ce projet :

- La Commune de BEDOUS serait désignée maître d'ouvrage unique et assurerait gratuitement cette mission ;
- Elle assumerait les prestations administratives nécessaires y compris la conclusion de la convention à intervenir avec la SCNF Réseau permettant la réalisation des travaux sur le terrain appartenant à la SNCF Réseau avant sa cession à la communauté de communes pour constituer la zone d'entrée de la déchetterie ;
- La répartition des frais entre la commune et la communauté de communes se ferait au prorata du montant des travaux correspondant aux prestations réalisées pour chaque maître d'ouvrage. La part CCHB, pour l'aménagement présenté en annexe, est estimée à 29 500 € HT, soit 11 800 € HT après subventions ;
- L'ensemble des maîtres d'ouvrage est associé aux moments clés du projet (définition du programme et réception des travaux notamment).

Le Bureau Communautaire, dans sa séance du 18 octobre 2019 en présence de M. Henri BELLEGARDE, Maire de BEDOUS, invité à venir présenter le projet d'ensemble, s'est positionné favorablement à un aménagement extérieur d'insertion paysagère de la déchèterie, dans le cadre, d'une part, de la cession de propriété par SNCF Réseau et, d'autre part, de la requalification de l'entrée nord de BEDOUS.

L'ensemble de ces dépenses est prévu au BP 2019, en section investissement du Budget Annexe du SICTOM.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'aménagement intérieur de la déchèterie de BEDOUS,
- **DONNE** son accord de principe pour le transfert de propriété de SNCF Réseau à la CCHB,
- **APPROUVE** le projet d'aménagement extérieur et d'insertion paysagère de la déchèterie de BEDOUS,
- **DÉLÈGUE** la maîtrise d'ouvrage pour les travaux extérieurs à la Commune de BEDOUS,
- **AUTORISE** le Président à faire réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement du site et à signer l'ensemble des documents afférents, dont la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019

PROPRIÉTÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUT BEARN
DÉCHETTERIE DE BEDOUS

Commune de Bedous (64)

PLAN
TOPOGRAPHIQUE

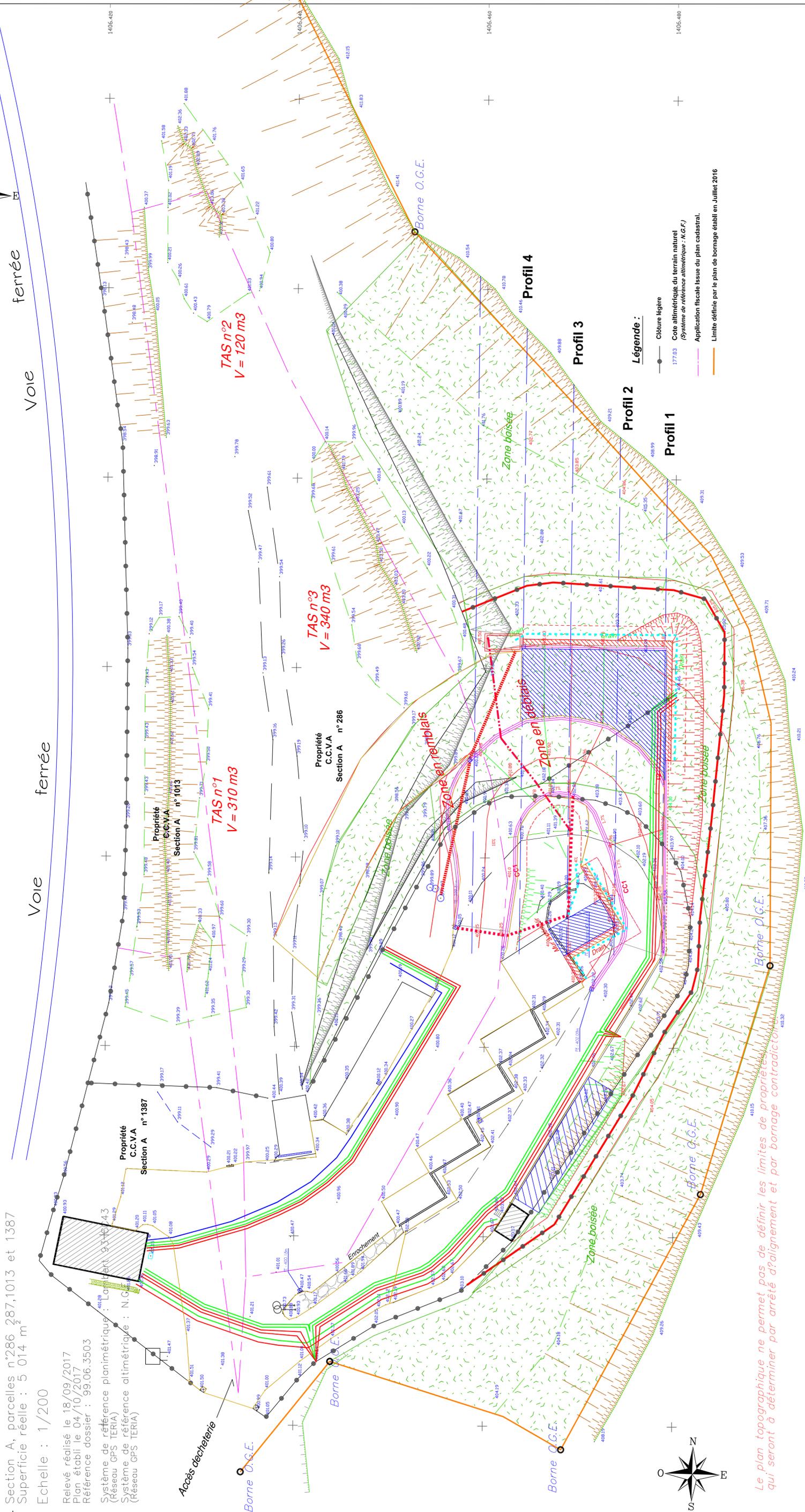
Section A, parcelles n°286, 287, 1013 et 1387
Superficie réelle : 5 014 m²

Echelle : 1/200

Relevé réalisé le 18/09/2017
Plan établi le 04/10/2017
Référence dossier : 99.06.3503

Système de référence planimétrique : Lambert 93 (N.G.F.)

Système de référence altimétrique : N.G.F. (Réseau GPS TERIA)



Le plan topographique ne permet pas de définir les limites de propriétés qui seront à déterminer par arrêté d'alignement et par bornage contradictoire.

BEDOUS : aménagement entrée nord
SECTEUR ENTREE DECHETTERIE
échelle 1/300

